

## DECISION

### Délégation de signature à Monsieur David MARTINEZ

---

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n° 2018-117 du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand à la présidence de l'établissement du Centre national des œuvres universitaires ;  
Vu le décret n° 2021-137 du 14 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;  
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;  
Vu le contrat à durée déterminée n° 2022/17 du 1<sup>er</sup> juin 2022 recrutant Monsieur David MARTINEZ en qualité de responsable de la Mission communication relevant de la catégorie A, au Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

#### DECIDE

##### Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur David MARTINEZ, responsable de la Mission Communication, à effet de signer pour son service :

- La certification du service fait

##### Article 2 :

La décision n° 202106155 portant délégation de signature à madame Pascale Koller-Chaumien est abrogée.

Fait à Vanves,

Le 24 juin 2022

Publié le 24 juin 2022

La Présidente du CNOUS  
La Présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires  
Dominique Marchand  
Dominique MARCHAND

